

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	25
Nombre de conseillers absents :	2
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	2
Nombre de votants :	27
Date de la convocation :	10 avril 2026
Date d'affichage :	10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à vingt heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ Gildas, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, PICART Olivier, KERTUDO Maryline, BONIZEC Christel, ESNEU Pacal, L'HOSTIS Florence, MARTIN Sébastien, HUET Edith, LE GALL Pascal, BRIER Sandrine, LEBOURG Alexis, CRENN Méghane, GUEVELOU Laurent, LE BALCH Élise, LE POUL Christian, CHARLIER Claire, GEFFROY Séverine, CLECH Vincent, HADJADJE Valérie, LE GALL Maël, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, NICOL Marie-Noëlle

Absents : LE MIGNOT Daniel, TROGOFF Olivier

Procurations : LE MIGNOT Daniel à HERVÉ Gildas, TROGOFF Olivier à BONIZEC Christel

Secrétaire de séance : KERTUDO Maryline

N°2026/56

Finances locales

Construction des vestiaires au stade rue Jules Ferry Demande de subvention au titre du contrat départemental de territoire 2022/2027

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que les installations sportives existantes situées au stade rue Jules Ferry (piste d'athlétisme, terrain de football, local de rangement et toilettes publiques) sont utilisées par diverses associations sportives (football, athlétisme et marche nordique) et par les écoles (élémentaires et collège). Les sportifs et les scolaires représentent un effectif très conséquent.

La multitude des activités nécessitant l'utilisation des vestiaires situés dans le gymnase situé à proximité pose notamment les problématiques suivantes : cohabitation difficile avec les utilisateurs du gymnase, locaux non adaptés lors de rencontres sportives...

Aussi, lors du budget primitif du 12 avril 2024, il a été inscrit le projet de création de

nouveaux vestiaires afin de répondre à la forte demande des utilisateurs et ainsi améliorer considérablement les conditions d'accueil des associations sportives et des scolaires.

Il est ainsi prévu la construction de deux vestiaires collectifs avec douches et d'un vestiaire arbitre, d'une surface d'environ 86 m².

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022/62 en date du 11 octobre 2022, le conseil municipal a approuvé les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 ».

Ce projet de construction de vestiaires est une opération susceptible de bénéficier d'une subvention car il s'inscrit dans une des thématiques retenus par le Département « Equipements culturels et sportifs ». Aussi, une demande de subvention a été déposée par nos services le 11 février 2026.

Les travaux ayant débuté le 6 mars 2026, Monsieur le Maire rappelle que, par dérogation et sur demande expresse, le maître d'ouvrage peut être autorisé à engager par anticipation les investissements pour lesquels un soutien du Département est sollicité. Une demande écrite a d'ailleurs été adressée le 2 mars 2026 et renouvelée le 7 avril 2026 suite aux élections municipales.

En conséquence, il est également proposé au conseil municipal de solliciter l'autorisation de commencement anticipé des travaux au titre de cette opération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>27</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>27</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **SOLLICITE** au titre du contrat départemental de territoire 2022-2027, une subvention relative à la construction de vestiaires au stade situé rue Jules Ferry, selon le plan de financement annexé à la présente délibération ;
- **SOLLICITE** l'autorisation de commencement anticipé des travaux pour cette opération ;
- **VALIDE** le plan de financement annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Ville de Bégard s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026

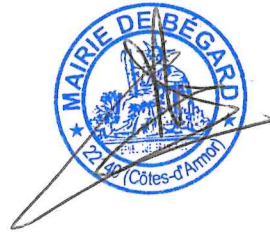
ID : 022-212200042-20260416-2026DELIB056-DE

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ



La secrétaire de séance,
Maryline KERTUDO



Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 022-212200042-20260416-2026DELIB056-DE